

Est discriminatoire la non-application de la garantie d'évolution salariale après un congé maternité.

Jurisprudence publié le 27/01/2020, vu 980 fois, Auteur : L'actu essentielle social médical

Cette discrimination grossière a été sanctionnée.

L'employeur qui ne fait pas bénéficier à une salariée du dispositif légal de rattrapage salarial après un congé de maternité se rend responsable d'une discrimination justifiant la résiliation judiciaire du contrat de travail à ses torts exclusifs.

CA Versailles 20-6-2019 n° 18/01884

www.roussineau-avocats-paris.fr